

Communiqué de presse
Paris, le 17 octobre 2019

11^{ème} édition du baromètre Randstad des salaires non-cadres
**Avec 1,8% de croissance en 2019, le salaire
des non-cadres confirme son dynamisme**

- Le salaire moyen des non-cadres atteint 1 636 euros bruts en 2019 (+1,8%),
- La hausse, identique à 2018, est la plus forte depuis 2013,
- Les ouvriers qualifiés sont ceux qui bénéficient le plus de la croissance (+2,2%),
- Pour la troisième année consécutive, l'Industrie tire les salaires vers le haut.

La fiche de paie des salariés non-cadres poursuit sa belle dynamique entamée en 2018. Portée par la pénurie de certaines compétences et un marché de l'emploi bien orienté, elle enregistre une progression de 1,8%, pour la deuxième année consécutive. De telles hausses n'avaient pas été enregistrées depuis 2013. Le salaire moyen s'établit à 1 636 euros, en progression de 29 euros sur une année. Cette année encore, cette hausse est supérieure à celle du Smic (+1,5% en 2018). Elle était jusqu'en 2017, strictement corrélée à la revalorisation annuelle du salaire minimum. Si les hausses moyennes de salaire se révèlent très homogènes d'un profil à l'autre, ce sont les ouvriers qualifiés qui tirent leur épingle du jeu en 2019 avec une rémunération en croissance de 2,2%. Le dynamisme de l'Industrie se ressent sur la fiche de paie, en hausse de 2%. La onzième édition du baromètre Randstad des salaires non cadres est une étude objective basée sur les salaires réels issus de l'analyse de 1,5 millions de fiches de paie représentant 124 métiers relevant des statuts « ouvriers non qualifiés », « employés », « ouvriers qualifiés » et « professions intermédiaires ».



François BÉHAREL

« La pénurie de talents n'est pas un phénomène réservé aux seuls cadres. Le dynamisme retrouvé du marché de l'emploi se traduit, pour les chefs d'entreprise, par des difficultés croissantes à attirer les talents. Logiquement, la fiche de paie des non-cadres s'en retrouve directement impactée. Avec 1,8% de hausse moyenne, la tendance inédite initiée en 2018 se confirme cette année. La bonne orientation du BTP et de l'industrie, conjuguée à une bonne résistance de la croissance de notre économie, laisse augurer qu'une tendance de fond s'installe. Là où, il y a encore deux ans, elles pouvaient jouer sur les leviers de la marque employeur, les entreprises n'ont d'autre choix aujourd'hui que de libérer les cordons de la bourse pour attirer ou conserver les collaborateurs non cadres dont elles ont besoin. », déclare François Béharel, président du groupe Randstad France.

Salaires non-cadres : le dynamisme se confirme



En 2019, le bulletin de paye des salariés non-cadres connaît une nouvelle hausse nette, inédite depuis 2013. Il s'établit à 1 636 euros, contre 1 607 euros un an plus tôt. Après trois années de croissance atone, inférieure à 1%, les salaires poursuivent en 2019 la tendance impulsée en 2018. Le bulletin de salaire

des non-cadres s'apprécie ainsi de +1,8%.

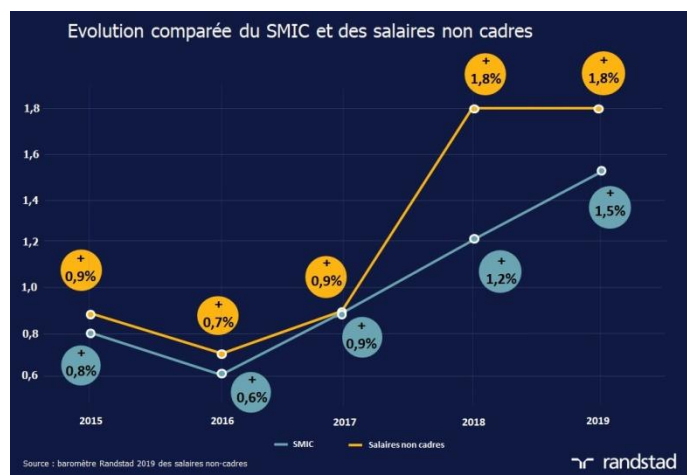
3 éléments d'explications peuvent être avancés :

- Comme pour les cadres, qui ont vu leur salaire s'envoler en 2019¹, les non-cadres bénéficient de la bonne résistance de l'économie française (+1,7% en 2018 et +1,3% prévu en 2019),
- Certains secteurs, à l'image du BTP et de l'Industrie ont continué d'enregistrer une activité dynamique en 2018, dont les effets se sont fait sentir au premier semestre 2019,
- Enfin, la pénurie de compétences continue à se faire sentir et même s'aggrave à mesure que le taux de chômage baisse. Dans ce contexte, les entreprises consentent à des augmentations de salaires pour recruter ou conserver les bons profils dans leurs effectifs.

Une hausse toujours décorrélée de celle du Smic

Alors que la hausse des salaires non-cadres suit généralement celle du Smic, depuis 2018 elle s'en éloigne. Cette année, le salaire minimum s'inscrit en hausse de 1,5%. Les salaires non-cadres connaissent ainsi une hausse moyenne de 0,3 point supérieure à celle du Smic.

Le poids du Smic dans le niveau de rémunération des salariés non-cadres reste cependant déterminant, puisque le salaire médian de cette catégorie se situe à 1556 euros, soit un écart de seulement 35 euros.



A 1636 euros, la rémunération moyenne des non cadres est supérieure de 7,6% au niveau du salaire minimum. Dit autrement, selon le baromètre Randstad, un salarié non cadre gagne en moyenne 107,6% du Smic, contre 107,2% en 2018.

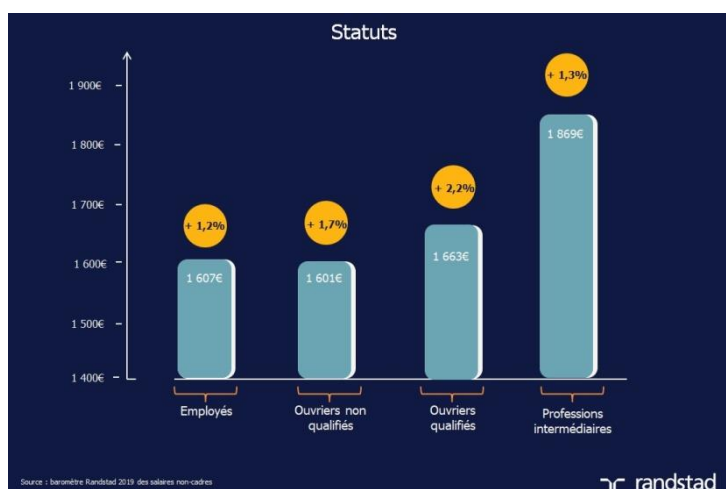
¹ +2,4% selon l'édition 2019 du baromètre des salaires cadres Expectra

Le poids du Smic dans le niveau de rémunération des salariés non-cadres est encore plus prégnant sur les catégories les moins qualifiées. Ainsi, les ouvriers non qualifiés gagnent en moyenne 105,2% du salaire minimum (1 601 euros) et les employés, 105,6% (1 607 euros). Ce sont ainsi 9,3 millions de salariés en France dont le niveau de rémunération est compris entre 5,2% et 5,6% au-dessus du Smic.

Le palmarès des plus fortes hausses de salaires



Des évolutions de salaires favorables aux ouvriers



La catégorie des salariés non-cadres recouvre des statuts très différents au sein des entreprises. Cette réalité dessine de fortes disparités de salaires. De la même manière, la hausse moyenne de 1,8% de la rémunération des non-cadres masque des réalités très différentes d'une fonction à l'autre. En 2019, ce sont les ouvriers qualifiés qui connaissent les plus fortes hausses de salaire (+2,2%). Les ouvriers non qualifiés, bien qu'affichant le niveau de

rémunération le plus modeste, enregistrent la seconde plus forte hausse (+1,7%) et comblent l'écart avec les employés. Les hausses de salaires sont ainsi nettement plus mesurées pour les professions

intermédiaires (+1,3%) et les employés (+1,2%). Néanmoins, leur situation est bien différente. Les professions intermédiaires continuent d'afficher le plus haut niveau moyen de rémunération des fonctions non-cadres (1 869 euros) et reviennent à une hausse plus modérée après une année 2018 exceptionnelle (+3,6%). Les employés en revanche connaissent pour la deuxième année consécutive la hausse de salaire la plus faible pour un salaire moyen de 1607 euros, 6 euros seulement au-dessus de celui des ouvriers non-qualifiés.

Secteurs : l'Industrie continue de tirer les salaires vers le haut

Pour la troisième année consécutive, c'est le secteur de l'industrie qui affiche la plus forte hausse de salaire moyenne. Avec +2% de croissance, le secteur devance le BTP et les Services (+1,6% chacun).

Le BTP reste en revanche le secteur le plus rémunérateur avec un salaire moyen de 1 724 euros bruts, très nettement supérieur à celui



des Services et de l'Industrie. Cette politique salariale attractive s'explique en raison des difficultés récurrentes de recrutement dans le domaine de la construction. Cette réalité confirme celle que dessinait le baromètre des salaires cadres Expectra 2019, puisque c'est le secteur du BTP qui affiche la plus forte hausse de salaires pour les cadres cette année.

Qui sont les salariés non-cadres ?

Selon la dernière « Photographie du marché du travail », une étude réalisée par L'Insee et publiée en mars 2019, la France comptait en 2018 environ 19,8 millions de salariés non-cadres, soit 73,2% de la population active salariée.

Les statuts des non cadres sont très diversifiés. Ainsi, cette population regroupe 5,52 millions d'ouvriers (qualifiés et non-qualifiés) mais également 7,36 millions d'employés et 6,98 millions de professions intermédiaires.

Méthodologie

- Étude basée sur les salaires réels, basée sur l'analyse de 1,5 millions de fiches de paie de salariés intérimaires Randstad sur les premiers semestres 2019 et 2018. L'égalité de traitement impose qu'un salarié intérimaire soit rémunéré au même niveau qu'un salarié titulaire. Cela garantit une bonne représentativité des salaires.
- Tous les domaines sectoriels du marché de l'emploi français sont couverts à travers l'analyse de 124 métiers non-cadres.
- Les salaires présentés sont les salaires réels des intérimaires sur la base d'un emploi à temps plein d'une durée de 35 heures hebdomadaires. La base de traitement est le salaire brut mensuel : les congés payés, les indemnités de fin de mission et les primes variables n'ont pas été pris en compte.

A propos du Groupe Randstad France

Le groupe Randstad France fait partie du groupe Randstad, leader mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2018 un chiffre d'affaires de 3,73 milliards d'euros. En 2018, le groupe (13 600 collaborateurs-trices, dont 4 000 au titre d'AUSY et 5 600 CDI Intérimaire) aura délégué en moyenne 75 000 salariés intérimaires chaque semaine et recruté 28 000 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 900 agences et bureaux.

Randstad est détenteur depuis 2008 et 2009 des labels Égalité Professionnelle et Diversité.

Retrouvez-nous sur :



www.grouperandstad.fr

[@GroupRandstadFR](https://twitter.com/GroupRandstadFR)



<http://resources.grouperandstad.fr>

[@resources_FR](https://twitter.com/resources_FR)

Contacts presse

Groupe Randstad France

Direction de la Communication
Tél. 01 41 62 22 10

Clément Moulet : 06 99 64 67 77

Delphine Elatri : 06 69 03 14 87

Agence Wellcom

Tél. 01 46 34 60 60

Sonia El Ouardi : sonia.elouardi@wellcom.fr

Donna Clément : donna.clement@wellcom.fr

Julia Guillemeton : julia.guillemeton@wellcom.fr